

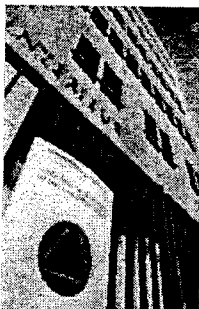
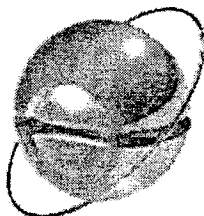
## ANNEXE 23

### DOCUMENTS RELATIFS A L'AUDITION DE

**M. Christian de Lavernée**, directeur de la défense et de la sécurité civiles (ministère de l'intérieur), haut fonctionnaire de défense, **M. Régis Guyot**, haut fonctionnaire de défense-adjoint, et **M. Didier Montchamp**, sous-directeur de l'organisation des secours et de la coopération civilo-militaire, responsable du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC)

[Accueil](#) > [Défense et sécurité civiles](#) > [Missions](#) > [Le cogic](#)

## Défense et sécurité civiles



### Le COGIC

*Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises.*

Mis à la disposition du ministre de l'Intérieur et placé sous l'autorité du directeur de la défense et de la sécurité civiles, haut fonctionnaire de défense, le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises constitue, au quotidien ou en cas de dysfonctionnement grave, un outil unique pour réagir, suivre l'événement, coordonner l'ensemble des moyens de secours, humains et matériels, locaux ou nationaux, publics ou privés.

Installé au cinquième étage de l'immeuble de la direction de la défense et de la sécurité civiles à Asnières, depuis le 1er janvier 1998, le centre occupe une superficie totale de 500 m<sup>2</sup>, répartie en plusieurs structures :

- le centre opérationnel dédié à la veille permanente, 24h sur 24, de défense et de sécurité civiles ;
- le centre de crise, activé en cas de besoin, qui permet la mise en place d'un dispositif interservices ou interministériel pouvant accueillir jusqu'à une trentaine de cadres ;
- le centre de transmissions, qui gère l'ensemble des moyens de communication de la direction. Il peut jouer un rôle fondamental dans l'information des populations par le réseau national d'alerte grâce aux liaisons pré-établies, avec les principaux médias nationaux.

Un centre de documentation complète l'ensemble.

Au total, 40 cadres et militaires du rang assurent le fonctionnement du COGIC.

#### Textes de référence

- Ordonnance du 7 janvier 1959 (article 17)
- Décret du 13 janvier 1965 sur les missions de défense civile.
- Loi du 22 juillet 1987 (article 7) sur la prévention des risques de toute nature ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.

[Plan du site](#) | [Contact](#) | [FAQ](#) | [Liens utiles](#) | © Ministère de l'Intérieur

Mise à jour : le 06/11/2002, 18:20

**Pour plus  
d'informations**

[Le centre de crise](#)

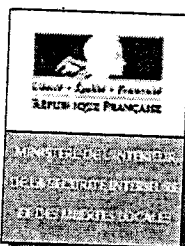
[Le centre opérationnel](#)

[Le réseau des  
partenaires](#)

[Les moyens nationaux  
de la Sécurité Civile](#)

[Pour en savoir plus](#)

[Une année "référence"](#)

Plan  
du site

Téléchargement

Liens  
utiles

Recherche rapide

Tapez un mot-clé

Imprimer cette page | Version texte | Envoyer par mail

Accueil > Défense et sécurité civiles > Missions > Le centre de crise

## Défense et sécurité civiles

Mise à jour : le 1

### . Le centre de crise



La nouvelle configuration du centre opérationnel a prévu la création d'un centre uniquement dédié à la crise. L'activation de ce centre peut être déclenchée quand :

- un événement simple traité au centre opérationnel devient complexe et à un traitement spécifique au centre de crise ;
- un événement de portée nationale risque de générer une situation de cécité solitaire, coupe du monde de football ou tout autre grand rassemblement ;
- une catastrophe crée une situation de crise immédiate qui nécessite une coordination interministérielle (ex : pollution maritime).

#### L'objectif du centre de crise est de constituer :

- un lieu unique de rassemblement des compétences et de l'information : crise majeure de défense ou de sécurité civile afin de coordonner l'action des pouvoirs publics ;
- un lieu unique de formation et d'entraînement où se pratiquent régulièrement des exercices qui contribuent à fédérer les réseaux et à faire progresser dans les techniques de gestion de crise.

#### Le centre est composé de plusieurs salles :

- la salle dite "interministérielle" accueille une vingtaine de stations informatiques destinées aux représentants des autres ministères, aux experts et à tous les partenaires nécessaires à la gestion d'une crise complexe. Cette salle dispose de deux murs d'images et a été actionnée pour la première fois à l'occasion du Coupe du monde de football, comme poste de commandement national de crise, en juin 1998 ;
- une salle de situation permet à une vingtaine d'acteurs de la crise de tenir des réunions. Grâce à un équipement de visio-conférence, une liaison directe est établie avec le ministre et son cabinet ou avec d'autres centres experts (Météo-France, CPCO, COZ, etc.) ;
- d'autres salles en annexe permettent d'organiser des cellules : secrétariat standard, synthèse, renseignement...

#### Un outil face à l'exceptionnel

Les exercices :

Pour se préparer à gérer les crises à venir, des exercices sont régulièrement organisés qui associent tous les représentants intéressés (ministères, centres d'expertise, états-majors de zone, secrétariat généraux des zones de défense et de sécurité civiles, préfetures avec leur COD, CODIS, partenaires spécialisés, grands opérateurs). Ces exercices concernent tous les domaines de compétences du COGIC (nucléaire, chimique, inondations, etc.).

C'est ainsi qu'en octobre 2002, l'exercice EURATOX a permis de tester les réseaux de remontée de l'information et de prises de décision. A cette occasion, l'ensemble des partenaires ministériels a participé à la tenue d'événements en rapport avec la défense civile.

Plan du site | Contact | FAQ | Liens utiles | © Ministère de l'Intérieur

#### A LA UNE

Communiqués  
Officiels

Toute l'actualité

Zoom sur...

Avis de recherche

Statistiques

Publications

#### A VOTRE SERVICE

Votre sécurité

Aide aux victimes

Vos démarches

Les élections

Métiers et concours

Lois, décrets  
et circulaires

Aide aux  
chercheurs

#### A L'INTERIEUR

Le ministre

Le ministre délégué

Le ministère

Les préfetures

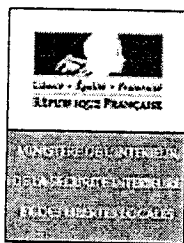
La police nationale

Defense et  
sécurité civiles

Les collectivités  
locales

www.Premier  
Ministre.gouv.fr

Service-Public



Plan du site

Téléchargement

Liens utiles

Recherche rapide

Tapez un mot-clé

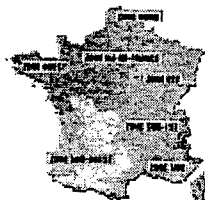
Imprimer cette page    Version texte    Envoyer par mail

Accueil > Défense et sécurité civiles > Missions > Le réseau des partenaires

## Défense et sécurité civiles

Mise à jour : le 1

### Le réseau des partenaires



*A l'heure des réseaux de communication, le centre opérationnel constitue un lieu privilégié de circulation des informations. La rapidité des échanges, la multiplicité des sources, le croisement des informations, constituent la pratique quotidienne de ce centre. Pour accomplir cette mission, le centre s'appuie sur un vaste réseau de partenaires internes et externes.*

#### Les acteurs locaux de la sécurité civile

Le COGIC fait appel :

- aux 7 états-majors de zones de défense (Marseille, Bordeaux, Lyon, Metz, Reims, Paris, Lille). Ceux-ci sont en contact permanent avec les centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours. Ils sont l'interface indispensable entre les acteurs locaux de gestion de crise et le COGIC ;
- aux préfets et à leurs équipes qui sont en permanence informés par les services de secours, de police, gendarmerie, ou les sous-préfectures et les mairies, de tout événement qui survient sur le département. Ces correspondants privilégiés, coordonnateurs des opérations de secours dans leurs départements, assurent de la situation et une mise en perspective des événements ;
- à l'ensemble des unités opérationnelles de la direction de la défense et de la sécurité civiles (centres de déminage, bases d'hélicoptères...).

#### Le réseau gouvernemental

Ce réseau fédère et regroupe certains services du Premier Ministre (secrétariat de la défense nationale, secrétariat général du comité interministériel de sécurité nucléaire) ainsi que les hauts fonctionnaires de défense et leurs services, en particulier ceux des ministères en contact permanent avec le COGIC : Défense, Affaires Étrangères, Economie, Finances et Industrie, Transports, Equipement et Logement, Santé, Dom-Tom, Environnement, Agriculture.

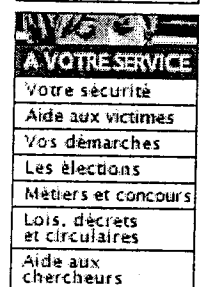
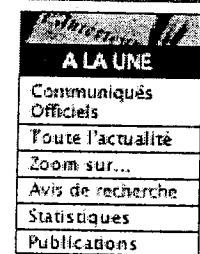
#### Le réseau des centres opérationnels

Ce réseau associe différents centres opérationnels, chacun spécialisé sur un domaine précis et prêt à intervenir : le centre national d'information routière, le centre opérationnel interarmées, la cellule d'urgence du ministère des Affaires Étrangères, le centre opérationnel de la direction générale de la police nationale, celui de la gendarmerie nationale.

#### Priorité à l'information : le réseau des compétences

A tout moment, il peut être nécessaire de joindre des experts, spécialistes, industriels, laboratoires, centres de recherche ou autres, pour apporter un diagnostic, un conseil, ou une mise en perspective face à un événement ou une crise. Un réseau est constitué d'un noyau de partenaires devenus des interlocuteurs permanents du COGIC : Météo-France, qui transmet quotidiennement les prévisions météorologiques qui permettent d'anticiper les situations susceptibles de générer des catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, cyclones, etc.), mais également des organismes tels que la DSIN, le CEA, l'OPRI, le CNO SNCF, le CNIR, la DGAC France Telecom... qui sont aussi des acteurs réguliers de gestion au sein du centre de crise.

Ce réseau englobe les sept grandes associations signataires de conventions avec la direction de la défense et de la sécurité civiles et engagées dans un partenariat : Fédération nationale de protection civile, Fédération nationale des volontaires, Spéléo-secours français, Secours catholique, association des équipes cynophiles, Fédération nationale des professionnels du funéraire).



www.PremierMinistre.gouv.fr

Service-Public